

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 30 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Étaient présents                      Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Sandrine REDON, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés                      Monsieur Richard HAAS (pouvoir donné à Madame Malorie MEHEUST)

Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)  
Madame Catherine PEPIN

Secrétaire                              Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire                Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2021-24** **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

Rapporteur :                      Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'accompagnement budgétaire des projets

Au vu du Compte Administratif 2020, il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2020 font apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 602 901.75 €.

La Commission de Finances, réunie le 16 mars 2021, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 auxquels s'ajoutent les excédents antérieurs comme suit :

- 1 764 013.30 € à la couverture du besoin de financement dégagé au 31 décembre 2020 (article 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 663 793,99 € (soit le solde) pour le financement de la section de fonctionnement.

**Je vous propose** de vous prononcer favorablement sur ces propositions.

**Le présent rapport, ne soulevant ni observation ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.**